



# La métropole doit ralentir son expansion foncière d'ici 2040

26 Février 2025



Face aux exigences de la loi Climat et Résilience, Saint-Étienne Métropole doit drastiquement réduire sa consommation foncière dans les années à venir.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Étienne Métropole progresse et devrait être mis en place à partir de 2027 ou 2028. L'un des axes majeurs est la sobriété foncière, avec une réduction drastique de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Entre 2011 et 2021, 625 hectares de foncier ont été consommés. D'ici 2040, ce chiffre

devra être limité à 225 hectares, soit plus de deux fois moins, conformément aux exigences de la loi Climat et Résilience.

### **Limiter l'étalement urbain tout en maintenant l'économie**

Gilles Thizy, vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière, explique : *"La loi nous impose de réduire la consommation foncière pour l'habitat, les équipements comme les stades ou stations d'épuration, mais aussi pour l'économie. Il est essentiel d'équilibrer cette réduction afin de maintenir l'attractivité du territoire. Nous devons rendre cette densification harmonieuse pour que les habitants adhèrent à ces nouveaux logements."*

### **Un territoire sous surveillance**

L'État pointe du doigt une forte consommation foncière dans le sud de la Loire, disproportionnée par rapport au gain de population. *"Avant d'envisager de nouveaux projets d'urbanisation, nous devons nous attaquer aux logements vacants, qui sont plus de 20 000 dans le Sud Loire, et privilégier la rénovation urbaine"*, souligne Gilles Thizy.

### **Une réunion publique pour informer les habitants**

Le diagnostic du PLUi, lancé en 2018, vient d'être finalisé. Il sera présenté aux habitants le lundi 3 mars à 18h au Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne. Cette réunion permettra d'expliquer les enjeux et les impacts de ce projet sur le territoire.

**T.RIVIERE**